

# Commande de certificats de personne morale pour le DMP

Procédure pour les structures  
libérales (hors laboratoires de  
biologie médicale)

Statut : en cours | Classification : Publique | *version:*  
30/09/2021



### SOMMAIRE

1. OBJECTIF DU DOCUMENT .....	2
2. POURQUOI MA STRUCTURE LIBERALE A-T-ELLE BESOIN DE CERTIFICATS ?.....	2
3. QUELS CERTIFICATS SONT NECESSAIRES POUR MA STRUCTURE ? .....	3
4. QUELLES SONT LES MODALITES D'OBTENTION DE CES CERTIFICATS LOGICIELS ? .....	3
4.1. Cas d'une pharmacie : .....	3
4.2. Cas d'un cabinet organisé en société d'exercice .....	6
4.3. Cas des cabinets individuels ou de groupes organisés en SCM .....	11
5. OPTIMISATION DE LA PROCEDURE A L'ATTENTION DES EDITEURS POUR RECHERCHER LES IDENTIFIANTS DES CABINETS D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE .....	17
6. COMMANDE TECHNIQUE ET INSTALLATION DES CERTIFICATS LOGICIELS.....	18
7. COMBIEN DE TEMPS EST VALABLE LE CERTIFICAT LOGICIEL OBTENU ? .....	18

### 1. OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce document a pour objet d'expliquer aux structures libérales (hors laboratoires de biologie médicale faisant l'objet d'une procédure spécifique), la procédure d'obtention des certificats de personne morale (ORG) IGC Santé délivrés par l'Agence du numérique en santé (ANS) pour s'authentifier sur le DMP.

**Les structures libérales concernées par cette procédure sont :**

- **Les pharmacies,**
- **Les cabinets médicaux organisés en sociétés d'exercice,**
- **Les cabinets médicaux de radiologie individuels ou de groupe organisés en SCM.**

Les LBM font l'objet d'une procédure spécifique, détaillée dans le document ANS\_Procedure\_commande\_CL\_DMP\_LBM.

Les cabinets de radiologie organisés sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ou sous la forme d'un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) ne sont pas concernés par cette procédure.

Chacun de ces GIE est identifié par un numéro de FINESS et est enregistré dans le secteur d'activité SA04 : établissement privé non PS PH.

Chacun de ces GCS est identifié par un numéro de FINESS et est enregistré dans le secteur d'activité SA30.

Remarque pour les GIE :

De ce fait, même si les GIE sont des structures libérales, elles doivent suivre la procédure de commande des structures salariées décrite dans le document ANS\_Procedure\_commande\_CL\_DMP\_structures\_salariees.

### 2. POURQUOI MA STRUCTURE LIBERALE A-T-ELLE BESOIN DE CERTIFICATS ?

Votre structure (cabinet, pharmacie) a besoin de certificats pour pouvoir accéder au service DMP en authentification indirecte<sup>1</sup> c'est-à-dire pour :

- La création
- L'alimentation
  - o En assurant l'intégrité du contenu du document ou du lot de soumission,
  - o En prouvant l'imputabilité du contenu des documents.

---

<sup>1</sup> Mode d'authentification qui a été mis en place initialement pour les établissements de santé (ES) pour créer et alimenter des DMP en masse. Avec accord de la CNAM, les éditeurs de logiciels ont choisi d'implanter la solution d'authentification indirecte pour les cabinets de radiologie et pour les pharmacies.

### 3. QUELS CERTIFICATS SONT NECESSAIRES POUR MA STRUCTURE ?

Dans le mode d'authentification au DMP avec un certificat de personne morale, c'est le système d'information utilisé par la structure (cabinet, pharmacie) qui s'authentifie en tant que personne morale avec un certificat d'organisation (personne morale).

Pour mettre en place ce mode d'authentification et de signature, la structure a besoin de déployer 2 certificats ORG émis par l'IGC Santé :

- **Un certificat client pour s'authentifier au DMP.** Il s'agit du certificat de type « ORG AUTH\_CLI ». Il permet aux applications métiers de réaliser une authentification forte en tant que client auprès du service DMP.  
**Un certificat client de signature pour signer les lots de documents soumis au DMP.** Il s'agit du certificat de type « ORG SIGN ». Il fait fonction de **pièce d'identité numérique** pour votre structure et permet de garantir la non-répudiation des documents signés qui sont déposés dans le DMP

### 4. QUELLES SONT LES MODALITES D'OBTENTION DE CES CERTIFICATS LOGICIELS ?

**Prérequis :** Pour commander ces certificats, il faut habilitier un **administrateur technique**. L'administrateur technique doit être déclaré par le responsable de la structure dans le formulaire 413.

Il est en charge de procéder à la commande et au déploiement des certificats utilisés pour la connexion au DMP. Il doit être détenteur d'une carte CPx (CPS/CPE/CPA).

L'administrateur technique peut être :

- Un employé de la structure (détenteur d'une carte CPS pour les professionnels de santé ou CPE pour les non professionnels de santé),
- Un technicien travaillant chez l'éditeur ou chez l'intégrateur (détenteur d'une carte CPA).  
Dans ce cas, la structure délègue la gestion de ses certificats à un tiers.

Les modalités de demande de ces certificats varient selon l'organisation juridique de votre structure.

#### 4.1. Cas d'une pharmacie :

##### A. Quel identifiant de structure dois-je renseigner ?

Une pharmacie est référencée sous un numéro de FINESS géographique<sup>2</sup>.

C'est ce numéro qui est indiqué dans les données de situation d'exercice figurant dans la carte CPS des pharmaciens qui exercent dans cette pharmacie.

---

<sup>2</sup> **FINESS Géographique** : numéro d'identifiant lié à une implantation géographique de la structure juridique.

Le certificat devra être demandé avec ce numéro de FINESS.

### B. Comment remplir l'intégralité du formulaire 413 ?

Le responsable légal de la pharmacie, signe le formulaire n°413 téléchargeable à l'adresse suivante <https://esante.gouv.fr/documents/413>

La demande de certificat comporte 2 pages à remplir par le représentant légal de la structure.

- ▶ Etape 1 : Compléter la partie 3.1 (nommée Identification de la structure) en renseignant les informations suivantes :

3. Identification de la structure bénéficiaire	
3.1 Identification de la structure	
Dénomination de la structure *	a
FINESS Géographique * (sauf structures ne prenant pas en charge d'usagers)	b
N° SIRET *	c
RPPS rang <sup>1</sup> (uniquement pour les cabinets de radiologie, hors sociétés d'exercice)	1. d
	2.
	3.
	4.

- ▶ a. Dénomination de votre structure, c'est-à-dire la raison sociale de la pharmacie.
  - ▶ b. Numéro de FINESS géographique
  - ▶ c. ne pas remplir
  - ▶ d. ne pas remplir
- ▶ Etape 2 : Compléter la partie 3.2 (nommée « identification du représentant légal ou du mandataire ») en indiquant l'identité du représentant légal de la structure. Ce dernier doit posséder une carte CPS en cours de validité.

3.2 Identification du représentant légal ou du mandataire	
Êtes-vous le représentant légal ou son mandataire ?	<input type="checkbox"/> Responsable légal <input type="checkbox"/> Mandataire
Nom *	
Prénom(s) *	
Téléphone *	
Email professionnel *	
N° de carte *	

# Commande de certificats de personne morale pour le DMP

## Procédure pour les structures libérales (hors laboratoires de biologie médicale)

- ▶ Etape 3 : Compléter la partie 4 (nommée « Informations Spécifiques ») ou faites-la compléter par votre éditeur de logiciel.
- ▶ Partie 4.1 : Indiquer les coordonnées des personnes ayant un rôle d'administrateur technique. Il peut s'agir de l'éditeur de logiciel DMP à qui la structure a confié ce rôle ou une personne de la structure qui dispose d'une carte CPx au sein de la structure.

### 4. Informations spécifiques

#### 4.1 Déclaration des administrateurs techniques

N° de carte *	Nom figurant sur la carte *	Prénom figurant sur la carte *	Téléphone *	Email professionnel *

- ▶ Partie 4.2 « usage des certificats et solution utilisée » :
- ▶ Concernant le champ : « précisions sur l'usage des certificats et sur votre projet » : indiquer « authentification et signature sur le DMP ».
- ▶ Préciser ensuite le nom de l'éditeur, la solution et la version déployée du logiciel.

#### 4.2 Usage des certificats et solution utilisée

Précisions sur l'usage des certificats et sur votre projet \*

Éditeur de la solution

Solution utilisée

- ▶ Partie 4.3 : « type de certificat souhaité » :
- ▶ Cocher la case « offre certificat logiciel ORG (personne morale) usage AUTH\_CLI, SIGN, CONF

#### 4.3 Type de certificats souhaités

Cochez les types de certificats souhaités et remplissez les informations complémentaires associées

**Certificat ORG (Personne morale) usage AUTH\_CLI, SIGN, CONF (Ex : DMP, ROR, Annuaire Santé...)**

- ▶ **Étape 4** : Transmettre ce formulaire 413 à l'ANS.
- ▶ Une fois le formulaire complété, le renvoyer par mail à l'adresse suivante [monserviceclient.certificats@asipsante.fr](mailto:monserviceclient.certificats@asipsante.fr)

Désormais votre structure a réalisé toutes les actions nécessaires pour désigner un administrateur technique. La structure indiquée dans le formulaire 413 et l'administrateur technique seront informés par mail de la déclaration d'habilitation à commander des certificats

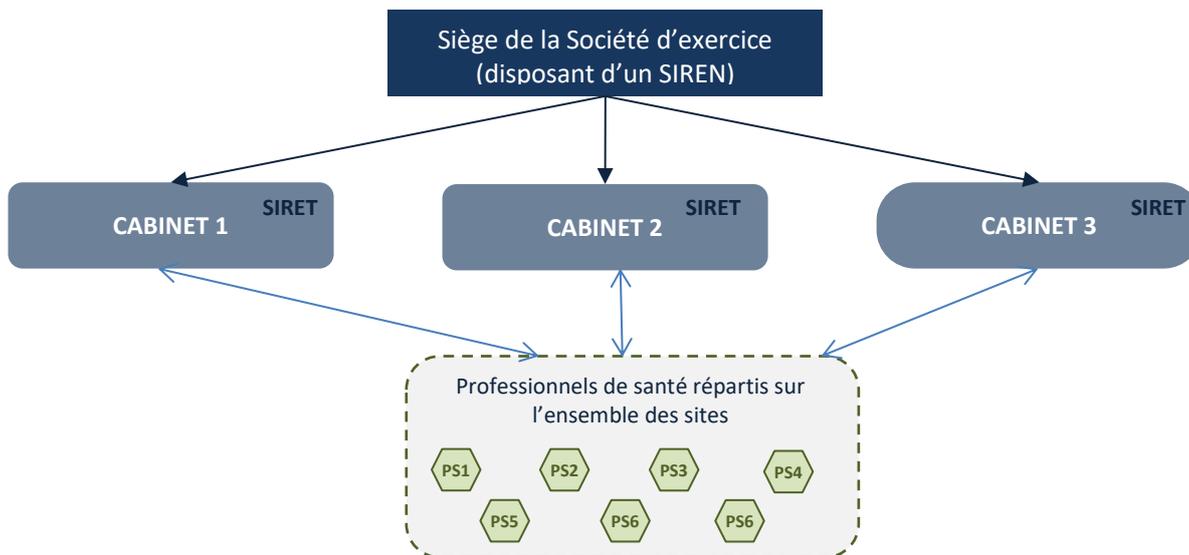
### 4.2. Cas d'un cabinet organisé en société d'exercice

Exemple : cabinets de radiologie, médecine nucléaire, anesthésie... :

**Les cabinets libéraux organisés en société d'exercice (SELARL, SEL, SCP...) sont éligibles à la commande de certificats pour le DMP.**

**Ces cabinets sont enregistrés dans le secteur d'activité RPPS SA09.**

Ci-dessous un exemple de cabinets libéraux organisés en société d'exercice.



#### A. Quel identifiant de structure dois-je renseigner ?

Chaque cabinet devra commander un certificat avec son numéro SIRET.

Il s'agit du numéro SIRET sur lequel le cabinet facture ses feuilles de soins électroniques.

Ce numéro est indiqué dans les données de situation d'exercice figurant dans la carte CPS des médecins qui exercent dans ce cabinet. Les situations d'exercice sont visibles dans l'annuaire [annuaire.sante.fr](http://annuaire.sante.fr) (cf. partie ci-dessous).

### B. Comment trouver l'identifiant d'un cabinet organisé en société d'exercice ?

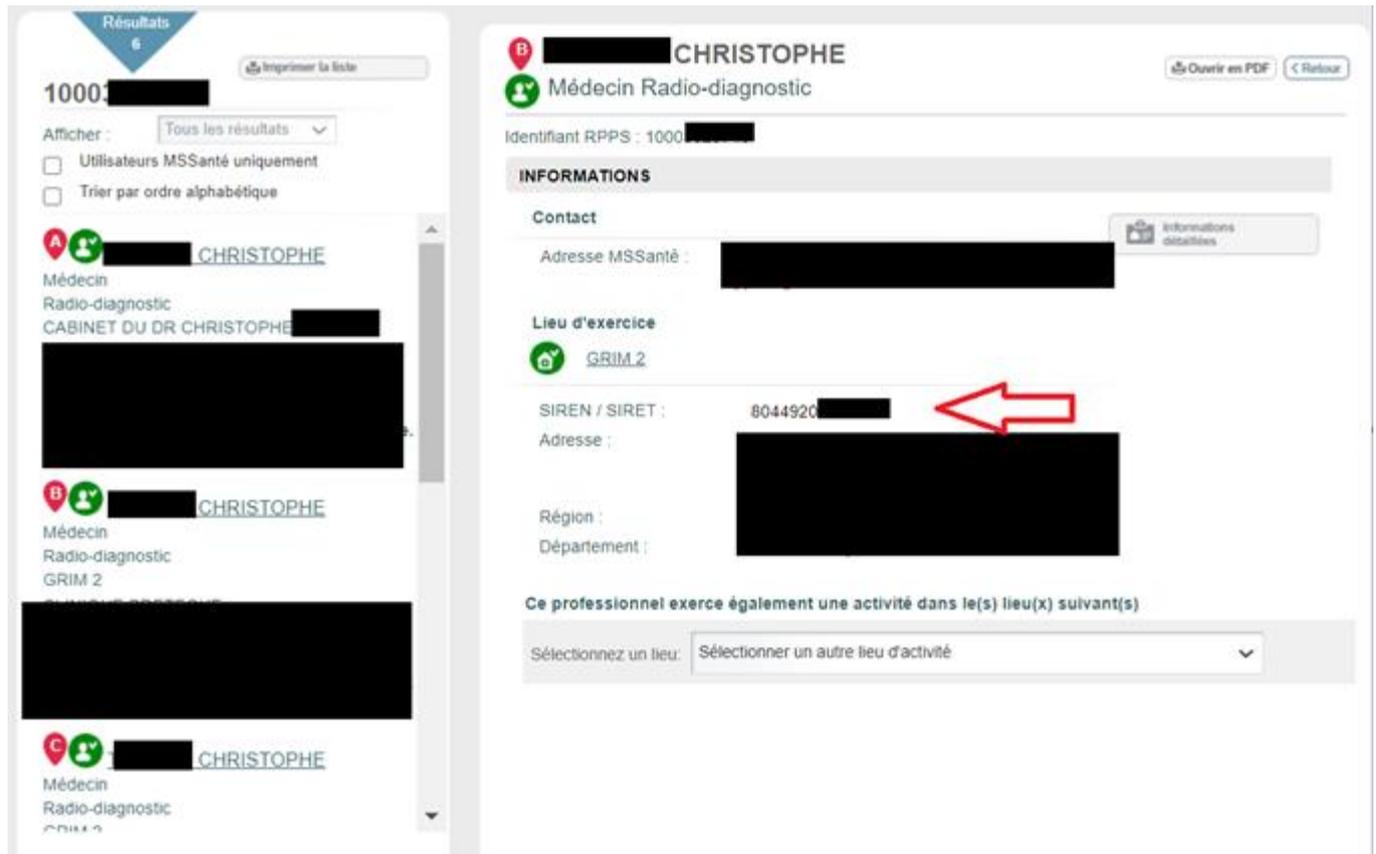
Il suffit d'effectuer la recherche sur le site <https://annuaire.sante.fr>.

Exemple : pour trouver le SIRET du cabinet (société d'exercice)

**Etape 1** : Taper l'identifiant RPPS, ou à défaut le numéro de carte CPS du médecin responsable du cabinet pour qui est destiné le certificat

The screenshot shows the search results for '1000' on the 'annuaire.sante.fr' website. The search bar contains '1000' and the address 'Rue des Lilas Aulnay-sous-Bois'. The results list shows three entries for 'CHRISTOPHE', a doctor and radio-diagnostic specialist. The second entry, 'GRIM 2', is highlighted with a red arrow. A map on the right shows the location of Nantes with several markers.

► **Etape 2** : Cliquer sur le cabinet concerné par la demande de certificat (ex : GRIM 2)



The screenshot shows the DMP interface. On the left, a search results list for '1000' shows three entries for 'CHRISTOPHE', all 'Médecin Radio-diagnostic'. The right panel shows the detailed profile for the selected entry. The 'SIREN / SIRET' field is highlighted with a red arrow, pointing to the value '8044920'. Other fields include 'Contact', 'Lieu d'exercice' (GRIM 2), 'Adresse', 'Région', and 'Département'. A dropdown menu at the bottom indicates other activities where the professional exercises.

- **Étape 3** : Copier le SIRET du cabinet qui doit être raccordé au DMP et reporter le dans le champ « Identifiant SIRET » du formulaire 413 prévu à cet effet (voir paragraphe suivant).

### C. Comment remplir l'intégralité du formulaire 413 ?

Le responsable légal du cabinet, signe le formulaire n°413 téléchargeable à l'adresse suivante <https://esante.gouv.fr/documents/413>

La demande de certificat comporte 2 pages à remplir par le représentant légal de la structure.

- Etape 1 : Compléter la partie 3.1 (nommée Identification de la structure) en renseignant les informations suivantes :

# Commande de certificats de personne morale pour le DMP

## Procédure pour les structures libérales (hors laboratoires de biologie médicale)

### 3. Identification de la structure bénéficiaire

#### 3.1 Identification de la structure

Dénomination de la structure *	a											
FINESS Géographique * (sauf structures ne prenant pas en charge d'usagers)	b											
N° SIRET *	c											
RPPS rang <sup>1</sup> (uniquement pour les cabinets de radiologie, hors sociétés d'exercice)	1.	d										
	2.											
	3.											
	4.											

- ▶ a. Dénomination de votre structure, c'est-à-dire la raison sociale du cabinet.
  - ▶ b. ne pas remplir
  - ▶ c. Numéro de SIRET de la structure (cabinet).
  - ▶ d. ne pas remplir
- ▶ Etape 2 : Compléter la partie 3.2 (nommée « identification du représentant légal ou du mandataire ») en indiquant l'identité du représentant légal de la structure. Ce dernier doit posséder une carte CPS en cours de validité.

#### 3.2 Identification du représentant légal ou du mandataire

Êtes-vous le représentant légal ou son mandataire ? <input type="checkbox"/> Responsable légal <input type="checkbox"/> Mandataire	
Nom *	
Prénom(s) *	
Téléphone *	
Email professionnel *	
N° de carte *	

- ▶ Etape 3 : Compléter la partie 4 (nommée « Informations Spécifiques ») ou faites-la compléter par votre éditeur de logiciel.
- ▶ Partie 4.1 : Indiquer les coordonnées des personnes ayant un rôle d'administrateur technique. Il peut s'agir de l'éditeur de logiciel DMP à qui la structure a confié ce rôle ou une personne de la structure qui dispose d'une carte CPx au sein de la structure.

# Commande de certificats de personne morale pour le DMP

## Procédure pour les structures libérales (hors laboratoires de biologie médicale)

### 4. Informations spécifiques

#### 4.1 Déclaration des administrateurs techniques

N° de carte *	Nom figurant sur la carte *	Prénom figurant sur la carte *	Téléphone *	Email professionnel *

- ▶ Partie 4.2 « usage des certificats et solution utilisée » :
- ▶ Concernant le champ : « précisions sur l'usage des certificats et sur votre projet » : indiquer « authentification et signature sur le DMP ».
- ▶ Préciser ensuite le nom de l'éditeur, la solution et la version déployée du logiciel.

#### 4.2 Usage des certificats et solution utilisée

Précisions sur l'usage des  
certificats et sur votre projet \*

Éditeur de la solution

Solution utilisée

- ▶ Partie 4.3 : « type de certificat souhaité » :
- ▶ Cocher la case « offre certificat logiciel ORG (personne morale) usage AUTH\_CLI, SIGN, CONF

#### 4.3 Type de certificats souhaités

Cochez les types de certificats souhaités et remplissez les informations complémentaires associées

**Certificat ORG (Personne morale) usage AUTH\_CLI, SIGN, CONF (Ex : DMP, ROR, Annuaire Santé...)**

- ▶ **Étape 4** : Transmettre ce formulaire 413 à l'ANS.
- ▶ Une fois le formulaire complété, le renvoyer par mail à l'adresse suivante [monserviceclient.certificats@asipsante.fr](mailto:monserviceclient.certificats@asipsante.fr)

Désormais votre structure a réalisé toutes les actions nécessaires pour désigner un administrateur technique. La structure indiquée dans le formulaire 413 et l'administrateur technique seront informés par mail de la déclaration d'habilitation à commander des certificats

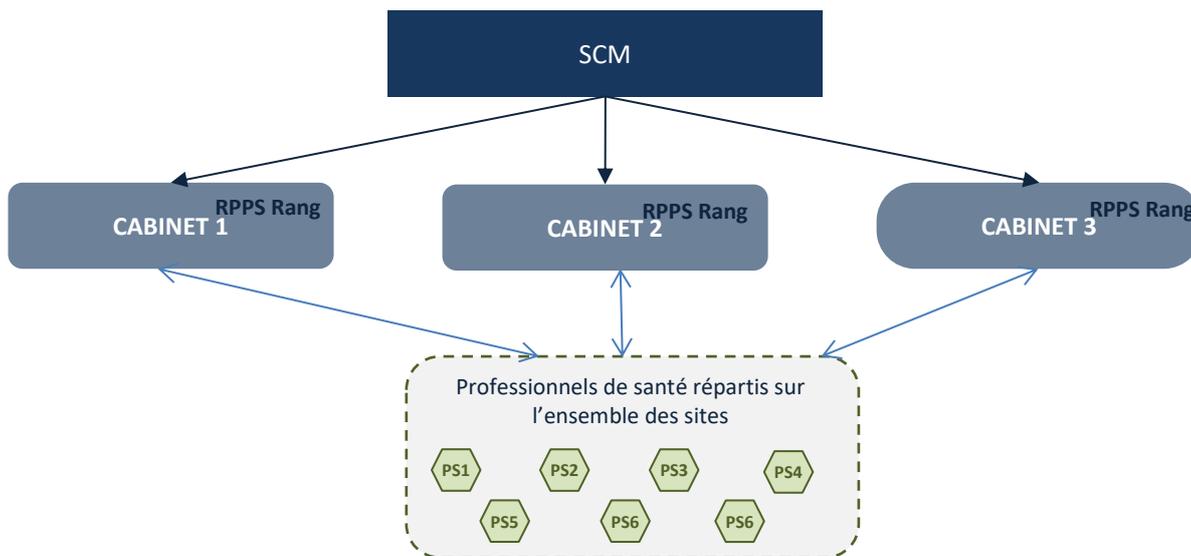
### 4.3. Cas des cabinets individuels ou de groupes organisés en SCM

Exemple : cabinets de radiologie, médecine nucléaire, anesthésie... :

**Les cabinets libéraux individuels ou de groupes organisés en Société Civile de Moyen SCM sont éligibles à la commande de certificats pour le DMP.**

**Les cabinets individuels ou de groupe sont enregistrés dans les secteurs d'activité RPPS SA07 et SA08.**

Ci-dessous un exemple de cabinets libéraux de groupe organisés en SCM.



#### A. Quel identifiant de structure dois-je renseigner ?

Chaque cabinet devra commander un certificat sur son numéro RPPS Rang.

Il s'agit du numéro de RPPS rang sur lequel le cabinet facture ses feuilles de soins électronique.

C'est ce numéro qui est indiqué dans les données de situation d'exercice figurant dans la carte CPS des médecins qui exercent dans ce cabinet. Les situations d'exercices sont visibles dans l'annuaire [annuaire.sante.fr](http://annuaire.sante.fr) (voir ci-dessous).

#### B. Comment trouver l'identifiant de cabinets individuels ou de groupe organisés en société civile de moyen (SCM) ?

- ▶ La procédure pour rechercher d'un cabinet identifié par un RPPS rang est la suivante :
- ▶ **Etape 1** : Taper l'identifiant RPPS, ou à défaut le numéro de carte CPS du médecin responsable du cabinet pour qui est destiné le certificat.

The screenshot displays the ANS DMP search interface. At the top, there is a search bar with the text '1000' and a 'Valider' button. Below the search bar, the results are displayed in a list on the left and a map on the right. The list shows three results for 'PHILIPPE', all with the profession 'Médecin Radio-diagnostic'. The third result, 'CABINET DU DR PHILIPPE', is highlighted with a red arrow. The map shows the Lille region with a blue pin marking the location of the selected cabinet.

Qui ? Quoi ?

1000

Ex : Rue des Lilas Aulnay-sous-Bois

Valider

Recherche par carte  
Recherche détaillée

Résultats  
4

1000

Imprimer la liste

Afficher : Tous les résultats

Utilisateurs MSSanté uniquement

Trier par ordre alphabétique

A PHILIPPE  
Médecin  
Radio-diagnostic  
GIE DU

B PHILIPPE  
Médecin  
Radio-diagnostic  
CTRE REG IMAGERIE MEDICALE

C PHILIPPE  
Médecin  
Radio-diagnostic  
CABINET DU DR PHILIPPE

A 29 A 16

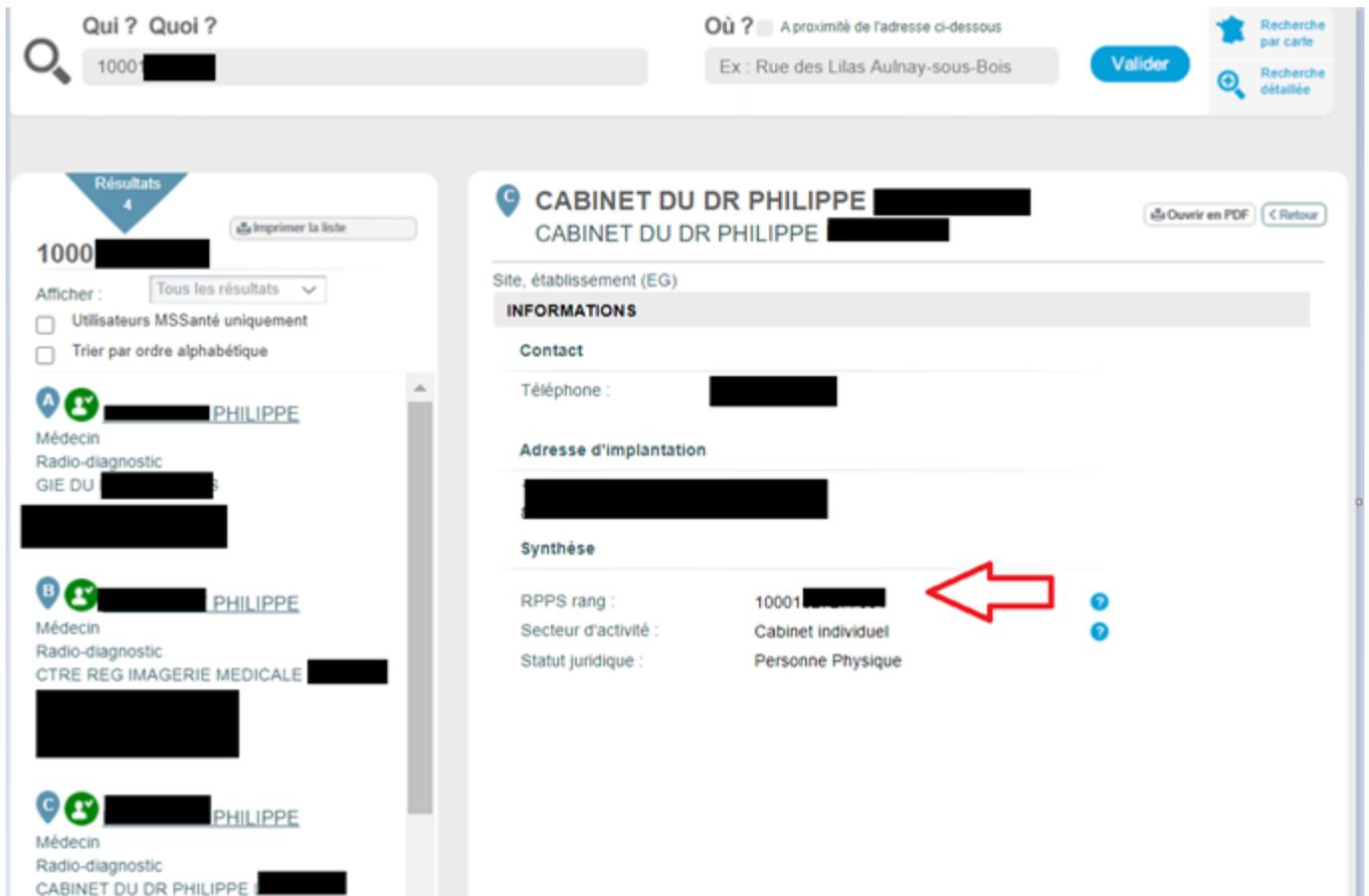
- **Etape 2** : Cliquer sur le cabinet concerné par la demande de certificat (ex : CABINET DU DR ...).

# Commande de certificats de personne morale pour le DMP

Procédure pour les structures libérales (hors laboratoires de  
biologie médicale)

The screenshot shows the ANS website interface. At the top, there are search fields for 'Qui ? Quoi ?' (containing '1000') and 'Où ?' (containing 'Rue des Lilas Aulnay-sous-Bois'). A 'Valider' button is present. On the left, a 'Résultats' section shows 4 results. The first result is highlighted with a blue triangle and a red arrow pointing to the 'PHILIPPE' name. The main content area displays the profile for 'PHILIPPE', a 'Médecin Radio-diagnostic' with RPPS ID '1000'. The profile includes sections for 'Contact', 'Lieu d'exercice', and 'Enseigne commerciale'. A red arrow points to the 'Lieu d'exercice' field, which contains 'CABINET DU DR PHILIPPE'. Below this, there is a dropdown menu for 'Ce professionnel exerce également une activité dans le(s) lieu(x) suivant(s)' with the option 'Sélectionner un autre lieu d'activité'.

- ▶
- ▶
- ▶ Etape 3 : Copier le RPPS-Rang du cabinet qui doit être raccordé au DMP et reporter-le dans le champ « Identifiant xxx » du formulaire 413 prévu à cet effet (voir paragraphe suivant).



The screenshot shows the search interface for medical structures. On the left, a list of results for '1000 [redacted]' is displayed, including 'PHILIPPE' and 'MÉDECIN Radio-diagnostic'. On the right, a detailed view for 'CABINET DU DR PHILIPPE [redacted]' is shown. The 'Synthèse' section contains the following information:

- RPPS rang : 10001 [redacted] (indicated by a red arrow)
- Secteur d'activité : Cabinet individuel
- Statut juridique : Personne Physique

### C. Comment remplir l'intégralité du formulaire 413 ?

Le responsable légal du cabinet signe le formulaire n°413 téléchargeable à l'adresse suivante <https://esante.gouv.fr/documents/413>

La demande de certificat comporte 2 pages à remplir par le représentant légal de la structure.

- Etape 1 : Compléter la partie 3.1 (nommée Identification de la structure) en renseignant les informations suivantes :

3. Identification de la structure bénéficiaire	
3.1 Identification de la structure	
Dénomination de la structure *	a
FINESS Géographique * (sauf structures ne prenant pas en charge d'usagers)	b
N° SIRET *	c
RPPS rang <sup>1</sup> (uniquement pour les cabinets de radiologie, hors sociétés d'exercice)	1. d
	2.
	3.
	4.

# Commande de certificats de personne morale pour le DMP

## Procédure pour les structures libérales (hors laboratoires de biologie médicale)

- ▶ a. Dénomination de votre structure, c'est-à-dire la raison sociale du ou des cabinets.
- ▶ b. ne pas remplir.
- ▶ c. ne pas remplir.
- ▶ d. indiquer les numéros RPPS-rang de chacun des cabinets du professionnel de santé.

**Nota bene : le nombre de cabinet est limité à 4 par formulaire.**

**Si le professionnel de santé exerce dans un nombre de cabinets supérieur à 4, il doit compléter un 2<sup>ème</sup> formulaire.**

- ▶ Etape 2 : Compléter la partie 3.2 (nommée « identification du représentant légal ou du mandataire ») en indiquant l'identité du représentant légal de la structure. Ce dernier doit posséder une carte CPS en cours de validité.

3.2 Identification du représentant légal ou du mandataire	
Êtes-vous le représentant légal ou son mandataire ? <input type="checkbox"/> Responsable légal <input type="checkbox"/> Mandataire	
Nom *	
Prénom(s) *	
Téléphone *	
Email professionnel *	
N° de carte *	

- ▶ Etape 3 : Compléter la partie 4 (nommée « Informations Spécifiques ») ou faites-la compléter par votre éditeur de logiciel.
- ▶ Partie 4.1 : Indiquer les coordonnées des personnes ayant un rôle d'administrateur technique. Il peut s'agir de l'éditeur de logiciel DMP à qui la structure a confié ce rôle ou une personne de la structure qui dispose d'une carte CPx au sein de la structure.

4. Informations spécifiques				
4.1 Déclaration des administrateurs techniques				
N° de carte *	Nom figurant sur la carte *	Prénom figurant sur la carte *	Téléphone *	Email professionnel *

# Commande de certificats de personne morale pour le DMP

## Procédure pour les structures libérales (hors laboratoires de biologie médicale)

- ▶ Partie 4.2 « usage des certificats et solution utilisée » :
- ▶ Concernant le champ : « précisions sur l'usage des certificats et sur votre projet » : indiquer « authentification et signature sur le DMP ».
- ▶ Préciser ensuite le nom de l'éditeur, la solution et la version déployée du logiciel.

4.2 Usage des certificats et solution utilisée	
Précisions sur l'usage des certificats et sur votre projet*	
Éditeur de la solution	
Solution utilisée	

- ▶ Partie 4.3 : « type de certificat souhaité » :
- ▶ Cocher la case « offre certificat logiciel ORG (personne morale) usage AUTH\_CLI, SIGN, CONF

4.3 Type de certificats souhaités	
Cochez les types de certificats souhaités et remplissez les informations complémentaires associées	
<input type="checkbox"/>	Certificat ORG (Personne morale) usage AUTH_CLI, SIGN, CONF (Ex : DMP, ROR, Annuaire Santé...)

- ▶ **Etape 4 :** Transmettre ce formulaire 413 à l'ANS.
- ▶ Une fois le formulaire complété, le renvoyer par mail à l'adresse suivante [monserviceclient.certificats@asipsante.fr](mailto:monserviceclient.certificats@asipsante.fr)

Désormais votre structure a réalisé toutes les actions nécessaires pour désigner un administrateur technique. La structure indiquée dans le formulaire 413 et l'administrateur technique seront informés par mail de la déclaration d'habilitation à commander des certificats

### 5. OPTIMISATION DE LA PROCEDURE A L'ATTENTION DES EDITEURS POUR RECHERCHER LES IDENTIFIANTS DES CABINETS D'UN PROFESSIONNEL DE SANTE

Pour permettre à l'éditeur de collecter toutes les activités du PS (identifiant des cabinets) pour instruire les formulaires 413, l'ANS fournit une requête LDAP.

Cette requête devra être lancée sur l'annuaire CPS via le protocole LDAP :

L'URL de l'annuaire CPS est : ldap://annuaire.asipsante.fr:389

**Nota bene : il s'agit de l'annuaire CPS (annuaire.asipsante.fr) et pas de l'annuaire santé (annuaire.sante.fr).**

La requête permet d'obtenir les attributs suivants pour chaque cabinet :

- L'identifiant\* : SIRET ou RPPS-rang,
- La raison sociale,
- L'adresse postale (très utile pour différencier les sites qui ont la même raison sociale),
- Le secteur d'activité RPPS (SA07 ou SA08 ou SA09).

\*l'annuaire CPS renvoie un identifiant national de structure avec la forme type identifiant + identifiant de structure. Il s'agit de l'attribut « ou » pour Organizational Unit dans le tableau ci-dessous et dans la requête LDAP ci-dessous :

**Le type identifiant a la valeur 3 pour un SIRET,**

**Le type identifiant à la valeur 4 pour un RPPS rang.**

Exemple pour un professionnel de santé de test :

Avec l'identifiant RPPS de test, 99700270616, on obtient la liste :

ou	raisonSociale	postalAddress	sectActRPPS
499700270616029	CG MAXI0027061	CG MAXI 8 RUE NOIR	SA08
499700270616011	CABINET DE M. MAXIMAXIMAXIMAXIM0027061	CABINET DE M. MAXIMAXIMAXIMAXIM 4 RUE NOIR	SA07
499700270616003	CABINET DE M. MAXIMAXIMAXIMAXIM0027061	CABINET DE M. MAXIMAXIMAXIMAXIM 4 RUE NOIR	SA07
39999999800514	SOCIETE MAXI	SOCIETE MAXI 6 RUE NOIR	SA09

Détail de la requête :

```
ldapsearch -H ldap://annuaire.gip-cps.fr:389 -b "o=TEST,c=fr" -s sub -a always "(cn=899700270616)" "ou" "raisonSociale" "postalAddress" "sectActRPPS" "objectClass"
```

**Nota Bene :**

**Il faut faire précéder l'identifiant RPPS du PS avec le préfixe 8 (type identifiant).**

**Dans cet exemple : cn=899700270616**

**Pour interroger l'annuaire sur la branche identités de production, il faut indiquer l'attribut o=GIP-CPS au lieu de o=TEST.**

## 6. COMMANDE TECHNIQUE ET INSTALLATION DES CERTIFICATS LOGICIELS

Une fois habilité, l'administrateur technique pourra alors commander ses certificats en se connectant sur la plateforme IGC Santé à l'adresse suivante : <https://pfc.eservices.esante.gouv.fr>

L'administrateur technique de votre structure (pharmacie, cabinet) prendra connaissance de la documentation disponible sur le site TECH de l'ANS (<https://tech.esante.gouv.fr/outils-services/igc-sante/manuels-utilisateurs> puis « Portail Web ») pour générer le certificat.

### Information

Nous attirons votre attention sur les prérequis nécessaires à cette étape figurant au chapitre 5 du guide d'utilisation, en particulier :

- Un poste équipé d'un lecteur de carte à puce ;
- Un accès à internet pour accéder à la Plateforme IGC-Santé (<https://pfc-auth.eservices.esante.gouv.fr>).

**A l'étape 3 de commande du produit sur PFCNG, il est impératif de suivre les règles de nommage suivantes pour le « service applicatif » :**

- Pour la demande ORG AUTH\_CLI, indiquer la valeur « DMP AUTHENTIFICATION »
- Pour la demande ORG SIGN, indiquer la valeur « DMP SIGNATURE ».

## 7. COMBIEN DE TEMPS EST VALABLE LE CERTIFICAT LOGICIEL OBTENU ?

Le certificat délivré par l'ANS a une durée de validité de 3 ans à compter de son obtention.

-----  
Pour plus d'informations sur la procédure décrite : rendez-vous sur le site <https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats>

Pour contacter le service client : [monserviclient.certificats@asipsante.fr](mailto:monserviclient.certificats@asipsante.fr)  
-----